Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260401-2026_04_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 1er avril 2026

Date de convocation
26 mars 2026

Date d'affichage
26 mars2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Procurations : 2

L'an deux mille vingt-six, le 1er avril deux mille vingt six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, E. LE BORGNE, A.C ZUURBIER, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, S. LE BORGNE, A. BOIS, J. PLASSART-TALLEC, K. TASSEL

Absent excusé : B. JAN (pouvoir à C. LE BARON), I. DIMAGGIO (pouvoir à M. GUILLEMOT)

Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N° 2026-04-05

Election des membres du conseil d'école

En vertu de l'article D411-1 DU Code de l'Education le conseil d'école est composé du directeur, directrice de l'école, du maire et d'un conseiller municipal, des enseignants et des délégués de parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme les délégués suivants :

Kylian TASSEL titulaire et Jérémy PLASSART-TALLEC suppléant

Le Maire,
C. LE MOROUX

MAIRIE DE LE MOUSTOIR
22340